

[Texte]

M. Lemieux: En effet, madame Finestone, c'est possible. Je vous expliquerai en détail les raisons pour lesquelles j'ai fait cela.

Mme Finestone: Très bien. C'est assez amusant.

The Chairman: There are some documents with regard to the National Arts Centre and its orchestra, in both languages, for those members interested in them.

Before adjourning this meeting, I want to thank the committee members and indicate to them that I never was against the status of the artist, from beginning to end. I do not know how somebody came up with that idea.

An hon. member: I hope you can confirm that.

M. DeBlois: Juste un mot pour remercier les gens du Comité qui m'ont fait confiance. Je vais continuer à travailler étroitement avec les membres du Comité.

The Chairman: You are most welcome, Mr. DeBlois.

The committee is adjourned.

Thursday, November 2, 1989

• 1534

The Chairman: Order. I would like to welcome our witness, Mr. Keith Spicer, here this afternoon.

I would like to make a few brief statements about the activity of the committee. Under Standing Orders 110 and 111, the committee, if it should call an appointee or a nominee to appear pursuant to section 1—and that is the case—shall examine the qualifications and competence of the appointee or nominee to perform the duties of the post to which he or she has been appointed or nominated.

• 1535

I would like also to indicate that in what the Speaker indicated about the review of Orders-in-Council... I would just like to review one small paragraph in his report from the research office to all committee clerks. The sentence is very straightforward.

It is the opinion of the Chair that the committee's powers of examination are narrowly limited to the qualifications and competence to perform the duties of the post and questions in committee and reports thereon ought to be strictly relevant to such qualifications, competence and performances of duties.

I would ask that committee members take that into consideration in their questioning of our guests. We have Mr. Spicer, who was appointed four months ago or

[Traduction]

Mr. Lemieux: It is indeed possible, Mrs. Finestone. I will explain to you in detail the reasons why I did it that way.

Mrs. Finestone: Very well, but I find it quite amusing.

Le président: Nous avons ici des documents dans les deux langues en ce qui concerne le Centre national des arts et son orchestre pour les membres que cela intéresse.

Avant de lever la séance, je tiens à remercier les membres du Comité et à bien leur faire savoir que je n'ai jamais été contre le statut de l'artiste. Je ne sais pas comment on a pu penser cela.

Une voix: J'espère que vous pourrez nous en donner la preuve.

Mr. DeBlois: I would just like to say a word of thanks to the members of the Committee for their vote of confidence. I will continue to work closely with the members of the Committee.

Le président: Nous vous savons gré d'avoir accepté la tâche, monsieur DeBlois.

La séance est levée.

Le jeudi 2 novembre 1989

Le président: La séance est ouverte. J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre témoin de cet après-midi, M. Keith Spicer.

J'aimerais commencer par une ou deux petites déclarations concernant les activités de notre Comité. Conformément aux articles 110 et 111 du Règlement, notre Comité, s'il convoque une personne nommée ou dont on a proposé la nomination conformément au paragraphe (1)—et c'est le cas—examine les titres, les qualités et la compétence de l'intéressé et sa capacité d'exécuter les fonctions du poste auquel il a été nommé ou auquel on propose de le nommer.

J'aimerais également vous rappeler ce que le président de la Chambre a indiqué au sujet de l'examen des nominations par décret du Conseil... J'aimerais simplement vous citer un petit paragraphe du rapport préparé par le Service de recherche à l'intention de tous les greffiers de comité. C'est très clair.

De l'avis de la présidence, les pouvoirs d'examen du comité sont étroitement circonscrits et ne portent que sur les qualités de ces personnes et leur capacité d'exécuter les fonctions du poste en cause; les questions posées au comité et les rapports de celui-ci doivent porter strictement sur les titres, les qualités et les compétences et sur l'exécution des fonctions.

J'aimerais que les membres du Comité ne l'oublient pas en posant leurs questions à nos invités. Nous avons M. Spicer, qui a été nommé il y a quatre mois, ou peut-être